

INSCRIPTIONS JUSQU'AU
11 DÉCEMBRE 2021

NOM :

PRÉNOM :

CLUB :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

COURSE À PIED :

- RELAI 1 : SAINT-DIÉ-DES-VOSGES > LA HOUSSIÈRE
(ÉTANG DE LA BALLASTIÈRE)
- RELAI 2 : LA HOUSSIÈRE > BRUYÈRES
- PARCOURS COMPLET (34 KM)

VTT :

- RELAI 1 : SAINT-DIÉ-DES-VOSGES > LA HOUSSIÈRE
(ÉTANG DE LA BALLASTIÈRE)
- RELAI 2 : LA HOUSSIÈRE > BRUYÈRES
- PARCOURS COMPLET (34 KM)

ALLER VERS BRUYÈRES :

- MINI-BUS ORGANISATEUR
- VOITURE PERSONNELLE

RETOUR À SAINT-DIÉ-DES-VOSGES :

- MINI-BUS ORGANISATEUR
- VOITURE PERSONNELLE



DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 2021

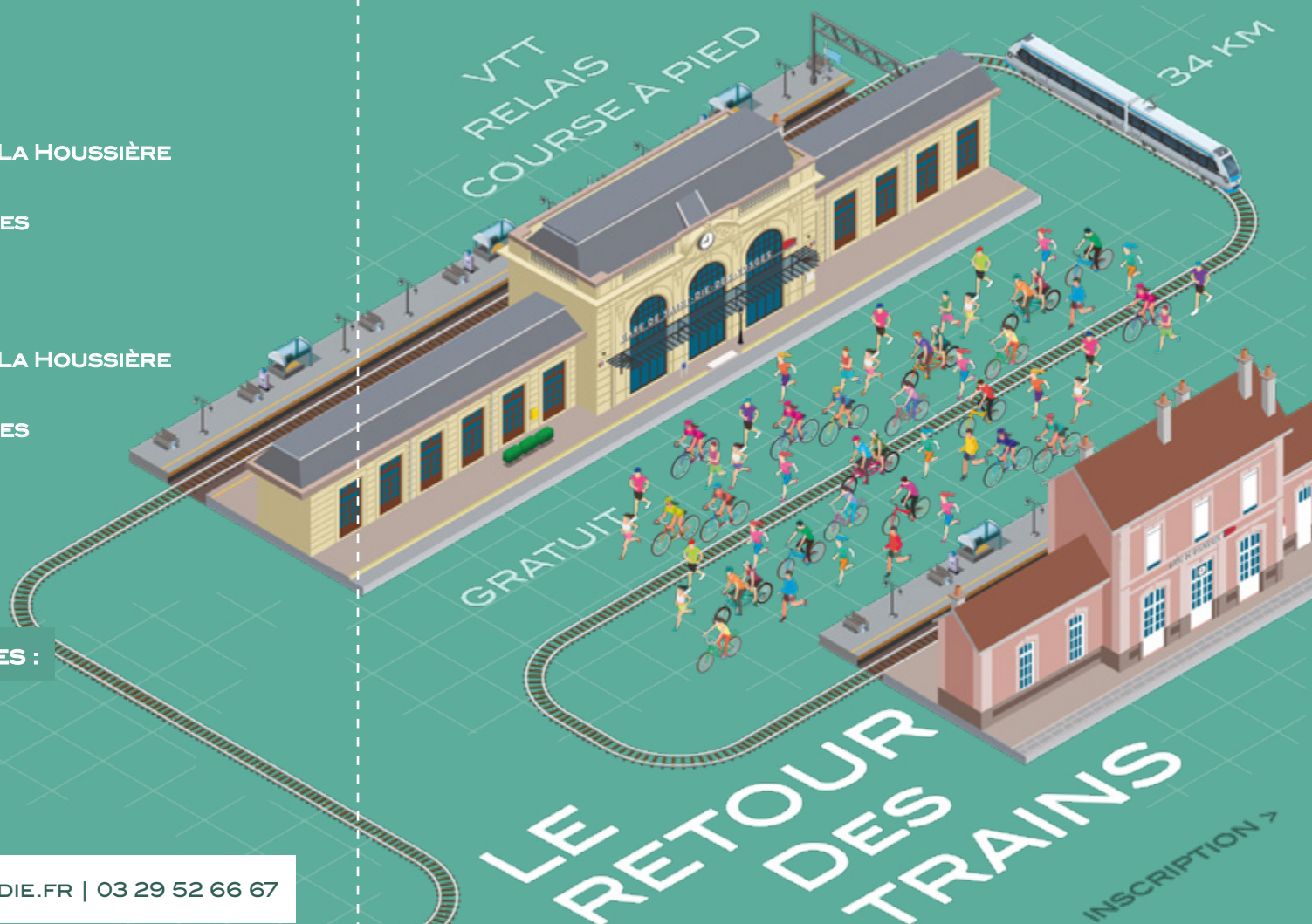


DÉFI SPORTIF



DÉPART : GARE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES À 9 H15

ARRIVÉE : GARE DE BRUYÈRES



CONTACT : DIRECTION_SPORTS@VILLE-SAINTDIE.FR | 03 29 52 66 67

RÈGLEMENT DÉFI SPORTIF

1] ORGANISATION, ÉPREUVE :

LA VILLE DE SAINT-DIÉ DES VOSGES ET LA VILLE DE BRUYÈRES ORGANISENT LE 12 DÉCEMBRE 2021 UNE MANIFESTATION SPORTIVE. CELLE-CI CONSISTE À RELIER LA GARE DE SAINT-DIÉ DES VOSGES À CELLE DE BRUYÈRES. LE PARCOURS SERA RÉALISABLE EN COURANT OU À VÉLO (VTT) SEUL OU EN RELAIS.

LES COUREURS DOIVENT :

- RESPECTER LE TRACÉ ET L'ENVIRONNEMENT TRAVERSÉ
- SIGNALER LEUR ABANDON
- PORTER LE DOSSARD
- AIDER UN AUTRE COUREUR EN DIFFICULTÉ

2] CONDITIONS D'INSCRIPTION :

LES INSCRIPTIONS (GRATUITES) SE FONT PAR MAIL :

DIRECTION_SPORTS@VILLE-SAINTDIE.FR

OU EN DÉPOSANT LES DOCUMENTS À L'UNE DE CES ADRESSES :

- DIRECTION DES SPORTS DE LA VILLE DE SAINT-DIÉ
(PLACE DE L'EUROPE VALÉRY GISCARD D'ESTAING)
- OFFICE DE TOURISME DE BRUYÈRES
(50 AVENUE DU CAMEROUN)

LES ENGAGÉS DOIVENT ÊTRE MAJEURS ET DOIVENT FOURNIR AU MOMENT DE L'INSCRIPTION :

- SOIT UN CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA COURSE À PIED EN COMPÉTITION, CYCLISME, TRIATHLON OU COURSE D'ORIENTATION DATÉ DE MOINS D'UN AN AU JOUR DU DÉPART DE LA COURSE.
- SOIT UNE COPIE DE LICENCE (COURSE À PIED EN COMPÉTITION, CYCLISME, TRIATHLON OU COURSE D'ORIENTATION) VALIDE.

3] RAVITAILLEMENT, ASSISTANCE , SÉCURITÉ :

UN RAVITAILLEMENT EST PRÉVU À LA BALLASTIÈRE DE « LA HOUSSIÈRE » AINSI QU'À L'ARRIVÉE À BRUYÈRES. TOUT AU LONG DU PARCOURS, DES SIGNALEURS FIXES ET MOBILES SUIVRONT L'ÉVOLUTION DES GROUPES DE SPORTIFS. UN GUIDE FILE OUVRIRA LA COURSE ET UN SERRE-FILE ASSURERA LA SÉCURITÉ DU GROUPE DE SPORTIFS.

UNE ÉQUIPE DE SECOURS SUIVRA ÉGALEMENT L'ÉVOLUTION DES COUREURS ET CYCLISTES.

4] PARCOURS :

LE PARCOURS EST DE 34 KM ENTRE LES DEUX GARES. LES COUREURS CIRCULERONT SUR LES VOIES PUBLIQUES ET LES CHEMINS FORESTIERS EN RESPECTANT LE CODE DE LA ROUTE AINSI QUE LA FAUNE ET LA FLORE DES TERRITOIRES TRAVERSÉS. LES RELAIS ÉVENTUELS SE FERONT À LA BALLASTIÈRE DE « LA HOUSSIÈRE ».

5] MESURES SANITAIRES :



LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE AU DÉPART, À L'ARRIVÉE DE L'ÉPREUVE ET DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN.

